

Valorisation de l'engagement étudiant

■ Bonus Engagement Etudiant (B2E)

1. Soutien et valorisation de l'initiative étudiante à La Rochelle Université

Dans le cadre de sa politique de développement de la vie étudiante, La Rochelle Université s'est dotée depuis de nombreuses années d'outils efficaces d'accompagnement de la vie étudiante, associative et culturelle.

Grâce notamment à un espace dédié, Espace Culture - Maison de l'Étudiant, La Rochelle Université accueille et accompagne les étudiants et les étudiantes qui souhaitent s'impliquer dans ou hors de l'Université :

- Aide à la conception et à la réalisation de projet,
- Soutien financier (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives étudiantes - FSDIE) avec l'organisation d'une Commission d'Aide aux projets quatre fois par an,
- Réseau des associations étudiantes et plateforme de l'engagement en partenariat avec l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville).

Depuis 2020, La Rochelle Université a mis en place le dispositif « Bonus Engagement Étudiant ».

A compter de septembre 2022, le Bonus Engagement Étudiant (B2E) valorise tout engagement citoyen hors de La Rochelle Université ou tout engagement dans le cadre de La Rochelle Université.

2. Textes de loi

Code de l'éducation : [articles D. 611-7 et suivants](#)

« Les établissements d'enseignement supérieur dispensant des formations sanctionnées par un diplôme d'enseignement supérieur valide, au titre de la formation suivie par l'étudiant et sur sa demande, les compétences, connaissances et aptitudes qu'il a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article [L. 611-9](#) et qui relèvent de celles attendues dans son cursus d'études. Cette validation prend la forme notamment de l'attribution d'éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, de crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (" système européen de crédits-ECTS "), d'une dispense, totale ou partielle, de certains enseignements ou stages relevant du cursus de l'étudiant. »

3. Objectifs / Finalités du Bonus Engagement Étudiant (B2E)

Sous l'impulsion de la loi « Égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017, La Rochelle Université, via le B2E (Bonus Engagement Étudiant) propose à toute étudiante et tout étudiant, quel que soit son niveau de formation, de valider les compétences acquises dans son engagement et que cette validation participe à l'obtention de son diplôme.

4. Descriptif / Contenu

Le B2E (Bonus Engagement Étudiant) est un bonus de points à disposition du jury de diplôme ou d'année.

Sur demande de l'étudiant ou étudiante une commission :

- Évalue la présentation des compétences acquises dans son engagement
- Attribue un bonus (entre 0 et 0,5),
- Transmet la bonification attribuée au SEVE, qui transmet au jury de la formation concernée.

5. Publics visés

Étudiantes et étudiants de licence, BUT et master.

6. Champ d'application

La valorisation est possible plusieurs fois au cours du cursus universitaire (licence et master). Elle peut être demandée chaque année.

La valorisation demandée peut concerner des engagements réalisés l'année universitaire N-1.

En cas de nouvelle demande de valorisation sur un engagement valorisé l'année précédente, **il appartiendra à l'étudiant ou l'étudiante de bien faire apparaître une progression dans le dossier de candidature déposé.**

7. Engagements valorisés

Au sein de la Rochelle Université, deux types d'engagement sont concernés :

Engagements citoyens : implication à l'AFEV, au ciné-club de la Coursive, secours populaire, SDIS ou dans **toute autre association hors La Rochelle Université régie par la loi du 1er juillet 1901** en tant que membres dirigeants et/ou « actifs » (sport, culture, humanitaire, soutien scolaire, actions contre les discriminations...) ou tout autre projet citoyen (service civique, ...).

Engagement La Rochelle Université : élues étudiantes et élus étudiants, étudiant délégué et étudiante déléguée, implication en tant que membres dirigeants et/ ou « actifs » dans une association étudiante La Rochelle Université, projets étudiants.

Sont exclus :

- Les projets entrepris dans le cadre de projets tutorés, activités qui relèvent du diplôme pour lequel l'étudiante ou l'étudiant est inscrit et qui font déjà l'objet d'une évaluation, ne peuvent pas être valorisés via le B2E.
- Les projets réalisés antérieurement à l'inscription à la Rochelle Université.
- Les engagements rémunérés (hors service civique).

La durée minimale de l'engagement devant être de 20 h sur l'année universitaire.

8. Modalités d'évaluation de l'engagement

L'engagement est évalué à partir :

- D'une « fiche de valorisation des compétences » présentant l'engagement réalisé et détaillant les compétences développées,
- D'un oral de 10 minutes (comprenant une présentation et un échange avec le jury).
- Une attestation d'engagement signée par une personne pouvant confirmer la déclaration de l'étudiant ou l'étudiante sur son engagement. Le président ou la présidente de l'association, ou la personne en tenant lieu lorsque ce titre n'existe pas dans les statuts de l'association, un président ou présidente ou VP d'un conseil de l'université, un ou une responsable identifiée...

L'étudiant ou l'étudiante doit clairement indiquer lors de sa présentation orale :

- la durée et le temps consacré à la ou aux activités par année,
- les compétences développées, avec des exemples précis de situations où elles ont été mises en œuvre (référentiel RNCP),
- la mise en relation avec le projet de formation et/ou professionnel,
- la plus-value de l'action éventuelle pour La Rochelle Université ou plus généralement la plus-value sociétale.

Les grilles d'évaluations utilisées par les évaluateurs sont les suivantes :

Grille pour l'évaluation de l'oral :

CRITERES	POINTS
Présentation de soi, de la structure et de l'engagement	3
Mise en relation avec le projet de formation et /ou projet professionnel	2
Plus-value de l'action pour La Rochelle Université ou plus généralement plus-value sociétale	2
Clarté des propos et de l'expression orale	3
TOTAL	10

Grille pour l'évaluation de la « fiche de valorisation des compétences » :

CRITERES	POINTS
Pertinence des compétences choisies	3
Qualité de la description des actions	3
Réflexion personnelle et recul sur le projet de formation et/ou professionnel	4
TOTAL	10

9. Modalités d'inscription et de suivi des demandes

Les étudiants et étudiantes doivent déposer, une demande de pré-inscription auprès de bze@univ-lr.fr.

Un atelier de présentation du B2E et de valorisation des compétences doit obligatoirement être suivi par les étudiants et les étudiantes souhaitant poursuivre leur inscription.

Afin de valider leur inscription à l'oral, les étudiants et les étudiantes sont invités à déposer leur « fiche de valorisation des compétences » sur moodle, accompagné de l'attestation d'engagement signé par leur structure d'accueil. Seul les étudiants et étudiantes ayant envoyé leur fiche à b2e@univ-lr.fr sont convoqués pour un oral.

Sur convocation du référent ou de la référente engagement (DEVU) la commission B2E dont la composition est prévue ci-après se réunit pour harmoniser les notes, et fournir les notes et bonus aux jurys de diplôme du 2nd semestre.

10. Composition de la commission B2E

La commission B2E est composée des membres suivants :

- > La vice-présidente ou le vice-président Formation et vie universitaire ou son représentant ou sa représentante
- > La vice-présidente ou le vice-président étudiant ou son représentant ou sa représentante
- > Un représentant ou une représentante du Colleguim
- > Un représentant ou une représentante de l'Institut Ludi
- > Un représentant ou une représentante de l'IUT
- > Le directeur ou la directrice de la direction de l'orientation et de l'insertion (DOI) ou son représentant ou sa représentante
- > Le directeur ou la directrice de la direction des études et de la vie universitaire (DEVU) ou son représentant ou sa représentante
- > Le référent ou la référente engagement
- > Un représentant ou une représentante de chacun des quatre principaux partenaires locaux soutenant les initiatives des jeunes : CDIJ, AFEV, France Bénévolat, le collectif des associations Villeneuve-les-Salines et Petit Marseille.

La commission est présidée par la vice-présidente ou le vice-président Formation et vie universitaire.

Les membres de la commission sont nommés par la présidente ou le président de l'Université.

11. Bonification

La bonification est portée sur la moyenne annuelle.

Dans le cas d'une double licence, la bonification est attribuée à la licence la plus avantageuse pour l'étudiant ou l'étudiante.

Si une étudiante ou un étudiant est concerné par plusieurs bonifications la même année, celles-ci ne sont pas cumulées. Seule la meilleure bonification est prise en compte.

La bonification accordée, si elle est validée par le jury, peut permettre à un étudiant ou une étudiante de voir sa moyenne bonifiée, et d'obtenir ainsi son année.

Note /20	Bonus accordé
0 à 10,49	0
10,50 à 11,49	0,05
11,50 à 12,49	0,10
12,50 à 13,49	0,15
13,50 à 14,49	0,20
14,50 à 15,49	0,25
15,50 à 16,49	0,30
16,50 à 17,49	0,35
17,50 à 18,49	0,40
18,50 à 19,49	0,45
19,50 à 20	0,50



La Rochelle Université

Direction des Etudes et de la Vie Universitaire

23 avenue Albert Einstein
BP 33060 - 17031 La Rochelle



univ-larochelle.fr